



**LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL
DANS L'ACTION !**



Cher(e)s collègues,

Une constatation s'impose à nous depuis un certain temps : le corps de contrôleurs du travail constitue une « exception à la française ». En effet, les autres pays de l'UE n'ont pas d'inspection du travail, classée en deux catégories différentes mais uniquement des inspecteurs répertoriés comme cadres supérieurs.

Devant la judiciarisation de la société et une législation complexe, technique et diversifiée, leurs conditions de travail sont de plus en plus dures, difficiles et prégnantes.

Ainsi, l'UNSA- Itefa et FO Travail ont estimé que la valeur professionnelle avérée du corps des contrôleurs du travail devait être reconnue. Chaque agent, engageant sa responsabilité pénale et personnelle, doit maintenant être repositionné statutairement par le passage en catégorie A type.

Ce fut l'objet même de la pétition, « les Contrôleurs dans l'action », qui a recueillie près de 1500 signatures et a été remise officiellement le lundi 30 mars au cabinet du ministre.

Suite à la présentation récente par le gouvernement des orientations retenues pour la réforme de la catégorie B, notamment un nouvel espace statutaire pour les agents relevant du B type et du B-CII, *nos deux organisations syndicales ont saisi, à nouveau, le cabinet du ministre chargé de nos services pour connaître la suite donnée à notre dossier, dans la mesure où la fonction publique permet la possibilité d'ouvrir des négociations dans chaque ministère pour l'intégration des B-CII en A (ainsi le corps des TSEF, techniciens supérieurs des études et de fabrication, du ministère de la Défense, classé en CII, sera positionné en A).*

Le 30 avril dernier, le cabinet du Ministre a indiqué que « l'expertise des scénarios possibles se poursuit en interne, avec la perspective d'une réunion exploratoire avec la Fonction Publique vers la mi-mai ».

Nous vous tiendrons informés immédiatement de la suite donnée à ce dossier et à notre pétition le relayant en vous faisant un retour sur « les hypothèses envisagées et/ou envisageables ».

Vous pouvez compter, cher(e)s collègues, sur notre vigilance et notre persévérance pour faire entendre les légitimes revendications du métier des contrôleurs du travail et leur demande de revalorisation. Les contrôleurs du travail aujourd'hui ne se retrouvent pas, loin s'en faut, dans la réforme à venir proposée par la fonction publique.

***Restons mobilisés
Toutes et tous ensemble dans l'action
Avec l'UNSA Itefa et FO Travail !***

